

Présents : Didier GUILLAUME, Jean-Yves PILLIER, Pascal CHAMPION, Françoise BERNET-CARAMAN, Françoise COUVÉ, Fabienne HUBERT, Marie-Laure MERCIER, Damien CUREAUDEAU
Absents excusés : Thierry BOURASSEAU, Cédric BONNEAU, Maud COUAILLIER, Vincent IMHOFF Sarah NIVELLE et Mathieu LE BEC

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur le maire a soumis aux membres du conseil de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion, pour les besoins de la commune. Le garage Auto service Distréenne, ZI Champ Blanchard de Distré propose un PEUGEOT Partner Standard, pour la somme de 15 000,00 € TTC, carte grise comprise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de ce véhicule pour la somme de 15 000,00 TTC et a autorisé le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES SCRUTINS DES 12 ET 19 JUIN 2022

Le conseil a établi le planning des permanences du bureau de vote des scrutins des 12 et 19 juin 2022.

SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAUMUR VAL DE LOIRE

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 fixant les conditions de tarification des services de médecine préventive de la Communauté d'agglomération.

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre fixé par le décret du 10 juin 1985 modifié la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé de créer un service de médecine préventive, Par ailleurs, par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Communautaire a délibéré sur la tarification de ce service de prévention auprès des collectivités et établissements publics affiliés ou auprès des organismes publics ou para-publics, souhaitant y adhérer.

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par la convention jointe aux présentes, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature

DEVIS DES MENUISERIES SALLE DES FETES DU MOUSSEAU

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée le devis concernant le changement des menuiseries, à la salle des fêtes du Mousseau, de l'entreprise LEAU Gaëtan de Les Ulmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé le devis pour un montant de 8 776.50 euros hors taxes, soit 10 531.80 euros TTC.